

DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 7 JUIN 2019

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Nous remercions vos services pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN.

L'étude préalable du mouvement a ainsi pu être conduite dans des conditions satisfaisantes. Cette deuxième phase du mouvement s'ouvre sur quelques ajustements du mouvement des titulaires, sur la titularisation de 70 IA-IPR stagiaires et sur la première affectation des lauréats, majoritairement sur leurs premiers ou seconds vœux, deux lauréats sont affectés hors vœux.

Cette commission se déroule dans un contexte serein puisque les demandes de mutation des IA-IPR stagiaires justifiant de priorités légales ont été traitées positivement lors de la première phase. Ainsi, et contrairement à l'année dernière, les lauréats ont pu formuler leurs vœux sur des postes effectivement vacants. Satisfaction également, que le premier regroupement à l'IH2EF ait lieu avant la fin de l'année scolaire. Madame la Directrice tient ainsi l'engagement pris lors de sa rencontre avec le SNIA-IPR en septembre 2018.

La prise de fonction de la promotion 2019 va se faire dans un contexte plus paisible lié aux conditions de reclassement indiciaire dans le corps désormais clarifiées depuis la parution du décret modificatif de décembre 2018. Cependant, plusieurs lauréats seront contraints à une mobilité géographique, avec une forte incidence sur leur vie familiale mais également sur le plan financier.

Concernant la titularisation des stagiaires nous constatons de nouveau un niveau d'exigence et des modes d'accompagnement disparates. Nous demandons qu'à l'avenir les avis défavorables soit précédés d'une alerte et de recommandations formalisées indiquant au stagiaire les axes de progrès.

S'agissant de l'agenda social, le SNIA-IPR a participé le 3 juin au GT Corps d'inspection réuni dans le format CTMEN portant sur le statutaire. Les propositions formulées par la DGRH, dans la configuration actuelle du maintien des deux corps que nous défendons, montrent la volonté du Ministre de prendre en compte nos demandes de revalorisation de la fonction. Elles se traduiraient par une amélioration des conditions d'accès à la hors classe pour les collègues en classe normale et l'accès décontingenté à la HEBbis qui deviendrait l'échelon terminal de la Hors-classe. Au plan indiciaire, elles constitueraient une évolution significative pour la rémunération des IA-IPR et un impact positif pour le calcul de la pension des futurs retraités

Si nous prenons acte que ces propositions vont dans le bon sens, elles représentent pour le SNIA-IPR une étape intermédiaire vers les objectifs fixés par le congrès de Dijon : un accès linéaire à la HEB pour la fin de la classe normale et à la HEC en fin de hors classe.

Parallèlement, notre syndicat participe aux travaux des groupes sur le bilan des rendez-vous de carrière des enseignants et des CPE, la mise en œuvre du volet accompagnement des personnels enseignants et d'éducation, la RH de proximité et la formation continue. Ces groupes de travail sont l'occasion pour le SNIA-IPR de formuler des propositions constructives.

Justifiant l'abandon de la fusion des académies, le ministre a déclaré « *Nous ne souhaitons pas non plus engager des bouleversements, potentiellement perturbants, dans le fonctionnement des académies alors que des réformes très importantes sont en cours, comme la consolidation des savoirs fondamentaux ou la réforme de la voie professionnelle et celle du lycée.* ». Comment alors interpréter son annonce récente d'une réforme du brevet 2021, qui intervient dans un contexte de réorganisation importante du système éducatif et de la fonction publique ?

Nous avons alerté à plusieurs reprises sur la charge de travail excessive qui incombe aux IA-IPR : évaluation des personnels, implication dans les dossiers transversaux, impulsion et accompagnement des nombreuses réformes dont celle du bac 2021 assortie de la production de sujets pour les épreuves communes de contrôle continu (EC3) dans des délais très contraints voire intenable.

Plusieurs signaux venant des académies signalent un état d'épuisement avancé des collègues. Le besoin de recrutement n'en est que plus urgent. Nous renouvelons notre demande d'intégration en liste principale des lauréats inscrits sur la liste complémentaire au concours 2019.